

Formation
en 2 jours

Responsabilité pénale et obligations de prévention en entreprise

Actualité de la question

Employeur et managers public ou privé, votre responsabilité pénale peut être engagée en cas de non-respect des prescriptions sur l'hygiène, santé sécurité au travail. En matière de santé et de sécurité au travail, les codes du travail, pénal et civil ont dicté de nombreuses règles dont le non-respect est sanctionné à la fois au titre de la responsabilité civile et au titre de la responsabilité pénale.

Cette formation met en lumière l'évolution constante du cadre réglementaire et l'augmentation des contraintes en matière d'hygiène et sécurité. Ces éléments prennent une place importante dans le quotidien de l'employeur et des managers.

Pédagogie

La pédagogie employée durant la formation fait appel essentiellement à des méthodes actives qui visent à :

- Développer les ressources individuelles et collectives des participants.
- Faire participer activement les stagiaires au déroulement de la formation, tant du point de vue de leur implication qu'à travers les illustrations apportées.
- Favoriser l'expression des stagiaires et créer les conditions favorables d'une confrontation fructueuse des expériences et des réflexions, tournée vers des propositions concrètes pour faciliter le passage réussi à l'action.

Dans cet esprit et pour se donner les moyens d'atteindre ces objectifs, la formation s'appuie sur la réalité des stagiaires et celle de leur établissement.

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation relative à la prévention et à la santé-sécurité au travail.
- Comprendre et maîtriser les risques juridiques de responsabilité civile et pénale.
- Connaître les risques, leur identification et leur évaluation afin de contribuer à prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des salariés.
- Promouvoir la prévention et « l'esprit sécurité » dans votre entreprise.

Public concerné

Directeurs généraux, d'établissement ; managers ; responsables RH, services généraux, sécurité, logistique, juridique ; présidents et membres du CHSCT ; responsables techniques.

Programme

I. Introduction

- Accueil et présentation des participants
- Présentation du programme et de ses objectifs

II. Appréhender la réglementation en matière de santé-sécurité au travail

- Les différentes sources du droit
- Les principaux textes de loi
- L'organisation et la hiérarchie des textes.
- Les principes généraux de prévention, de quoi s'agit-il ?
- Les obligations de moyens et de résultats et leurs conséquences en terme de responsabilités

III. La responsabilité civile et pénale de l'employeur

- Les risques de sanction en matière de sécurité.
- La faute inexcusable, la faute intentionnelle
- Le délit de risque

- La responsabilité pénale de l'employeur
- Assurer le respect des règles
- Les infractions en matière de santé-sécurité au travail
- Infraction d'homicide ou de blessure par imprudence négligence, manquement à la règle, mise en danger, etc.
- Dans quel cas la responsabilité pénale et/ou civile de l'employeur peut être engagée ?
- La responsabilité civile et pénale du salarié
- Les obligations des travailleurs
- Les infractions d'atteintes involontaires aux personnes issues du Code pénal : le délit de mise en danger de la vie d'autrui
- Dans quel cas la responsabilité pénale du salarié peut être engagée ?

(suite page suivante)

Formation
en 2 jours

Responsabilité pénale et obligations de prévention en entreprise (suite)

Programme

IV. La délégation de responsabilité pénale : les conditions essentielles de validité

- Les critères de validité d'une délégation de compétence, pouvoir, critères, effet et limites
- Les conséquences en termes d'exonération de responsabilité

V. Le cadre juridique de la sous-traitance

- Les entreprises extérieures
- Responsabilités des acteurs dans le cadre de la coactivité
- Obligations réglementaires des entreprises utilisatrices (EU) et des entreprises intervenantes (EI)

VI. Les obligations en matière de prévention des risques

- Les différentes règles et dispositions applicables aux chantiers du bâtiment
- Les réglementations relatives aux risques les plus courants
- Risques liés aux chutes
- Risques liés à l'électricité
- Risques liés aux circulations sur chantiers, risques liés aux engins de chantiers
- Risques liés aux manutentions
- Risques liés à l'environnement des lieux de travail
- Équipement de protection individuelle (EPI)

VII. Réglementation et accidents du travail

- Définition de l'accident du travail, accident de trajet,
- Définition de la maladie professionnelle, maladie à caractère professionnel

VIII. L'exercice du droit d'alerte et de retrait

- Illustrations de la notion de danger grave et imminent
- Conditions d'exercice du droit de retrait
- Maîtriser la procédure de danger grave et imminent
- Les limites à l'exercice du droit de retrait

IX. L'organisation de la prévention

- L'évaluation des risques professionnels (mise en place du « document unique »)
- Tenir les registres et respecter les affichages obligatoires
- Le règlement intérieur

- La prévention des risques psychosociaux (RPS) : stress, usure professionnelle, violence, harcèlement moral, harcèlement sexuel)
- la prévention de la pénibilité au travail, des TMS
- Les contrôles et vérifications obligatoires
- Les dispositions du Code du travail liées à la construction et à l'aménagement des locaux
- L'information des salariés : campagne de sensibilisation, consignes de sécurité
- Les formations réglementaires (Caces, autorisations, habilitations, recyclages, etc.)
- Les mesures de sécurité liées aux équipements et aux chantiers du bâtiment

X. Obligation de désigner une personne compétente en prévention des risques (article L. 4644-1 du Code du travail)

- Définition de la fonction du chargé de prévention, missions du chargé de prévention
- Les modalités de désignation

XI. Relations avec les acteurs de la prévention

- Acteurs internes : CHSCT, DP, CE (et leurs rôles respectifs), dirigeant et encadrement, salariés...
- Acteurs externes : médecin du travail, Infirmière, Carsat, inspecteur du travail, organisme de contrôle, OPBTP...

XII. Règles et responsabilités lors de l'intervention d'entreprises extérieures

- Les règles particulières de prévention applicables aux différentes situations de coactivité
- Les règles de coordination dans les chantiers du bâtiment
- L'intervention d'entreprises extérieures : plan de prévention
- La réglementation particulière des opérations de chargement et de déchargement : protocole de sécurité

XIII. Bilan de la session

- Critiques de session par les participants
- Contrôle de l'atteinte des objectifs initiaux
- Mesure de l'indice de satisfaction des participants
- Clôture de la formation

Organisation du stage

Encadrement pédagogique

Un consultant en management des organisations et prévention des risques professionnels

Documentation

- Un dossier pratique
- Le dernier numéro de la revue *Préventique*

Durée et horaires

- 2 jours, durée adaptable à vos besoins

Cette formation en intra-entreprise

Cette formation organisée sur mesure, spécialement pour votre structure, à l'intérieur ou non de vos locaux.

Cette solution présente **plusieurs avantages** :

- **financier**, puisque son principe est basé sur un coût fixe prépondérant et peu de frais variables, ce qui entraîne des économies d'échelle dès lors que vous êtes en mesure de mobiliser un minimum de 3 ou 4 personnes ; elle réduit également les frais liés aux déplacements des participants ;
- au niveau des **ressources humaines**, elle offre la possibilité de viser un objectif complémentaire de motivation d'équipe ;
- de **planning**, vous choisissez les dates de votre formation.

Cette solution permet :

- **d'adapter le contenu théorique** à votre contexte et le modifier en fonction de vos attentes ;
- **d'élaborer des travaux pratiques sur mesure** et recueillir parfois les témoignages d'un ou plusieurs acteurs ou témoin, disponibles sur place, et invités par le formateur.

Bulletin d'inscription

Responsabilité pénale et obligations de prévention en entreprise

- Nous sommes intéressés par une session en intra-entreprise, concernant ____ personnes, merci de prendre contact avec nous.**

Nom : _____

Prénom : _____

Société / Organisme : _____

Fonction / Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Courriel (obligatoire) : _____ @ _____

Date :

Signature :

